

GROUPE ACTIONS PROJETS CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

MERCREDI 10 AVRIL 2024 A 19H30

COMPTE RENDU

Présents : ATTHAR Jean Jacques, CLER Magali, DELOBRE Florence, LACARTE Laëtitia, LACARTE Nicolas, PARA Dominique, PERRET Guy, PHEULPIN Lucie, PLUVINET Pascal, SADOUX Sidney, SICOT Paul, COSTE Ludovic.

Absentes : BON Emmanuelle, BOS Fabienne, BUZENET Arnaud, CHARDON Dominique, FAURE Patrick, GAULTIER Karen, LAMBERT Basile, LIONNET Yann, MATHIEU Cyril, MIDETE Alida, ROYER Patrick, WILB Laurent.

Ordre du jour :

- 1. Présentation de l'association Familles Rurales Collines de l'Hermitage à Chanos Curson et du conseil des habitants**
- 2. Le marché des producteurs**
- 3. Projet échangeur routier – St Barthélémy de Vals : réunion publique ?**
- 4. Retour sur l'apéro don et troc de plantes, semis et graines.**
- 5. Informations diverses / réflexions :**
 - zone humide de la Bouterne,
 - atlas de la biodiversité communale,
 - réunion publique : installation photovoltaïques pour les particuliers.

1. Présentation de l'association Familles Rurales Collines de l'Hermitage à Chanos Curson

Laëtitia LACARTE est membre de l'association et du conseil des habitants. Elle présente le projet de l'association, les valeurs, les activités de l'association et les domaines d'action.

Lien vers le site internet : <https://www.famillesrurales.org/chanos-curson-colline-de-l-hermitage/>

Une partie du projet associatif que l'on peut retrouver dans le GAP :

- Favoriser la convivialité et la simplicité.
- Permettre aux nouvelles familles de s'intégrer dans la vie locale et associative.
- Sensibiliser au respect de l'environnement et au développement local.
- Développer la diffusion d'informations.
- Échanger nos savoirs.

Le conseil des habitants a pour but de proposer et mettre en œuvre des projets ou des initiatives pour réaliser des événements locaux et renforcer les liens sociaux à Chanos Curson et dans les communes voisines (dont Chantemerle les Blés).

Réfléchir avec l'association à ce qui pourrait être mis en place dans notre commune.

Quel événement co-organiser avec l'association et bénéficier de leur expérience ?

2. Le marché des producteurs locaux le vendredi 17 mai:

Un point est fait sur :

- Qui sera présent ?
- Valider le bulletin d'inscription avec les horaires : de 16h30 à 19h30.
- Trouver et démarcher les producteurs.
- Lieu du marché : place de la Mairie et éventuellement place du 19 mars 1962 pour bénéficier des branchements électriques et de la proximité de l'école, de la bibliothèque.
- Gestion de la circulation, sécuriser les abords du marché (barrières, panneaux...)
- La publicité (Pascal : va préparer les affiches A0 pour le village - pris en charge par les Enfants de la Bouterne, Magalie : va préparer les affiches A4 – impression par la mairie et format JPEG pour une diffusion sur Panneau Pocket, Facebook...)
- L'animation (jeux bibliothèque, fabrication bombes à graines, peut être un Quiz Fresque du Climat...)
- Stand GAP (affichage de nos actions passées et à venir, les membres du GAP – trombinoscope...)
- Musicien (voir si quelqu'un pourrait intervenir bénévolement : connaissance, école de musique...)

Une réunion « marché des producteurs » est fixée le mercredi 1er mai à 20h pour ceux qui souhaitent participer à l'organisation.

3. Projet échangeur routier – St Barthélémy de Vals : réunion publique ?

Lucie PHEULPIN a assisté à l'assemblée générale du collectif Assez !

L'association a présenté une vidéo qui servira de support pour les présentations publiques futures.

Yves GELUS nous propose deux dates pour une réunion publique sur la commune de Chantemerle les Blés, soit le vendredi 17 mai (jour du marché des producteurs) ou vendredi 24 mai.

La date du vendredi 24 mai est validée par le GAP.

Réponse : le collectif Assez va fournir les affiches, les flyers (impression par la commune) et une banderole pour la communication de la réunion publique.

La salle rurale d'animation est réservée.

Prévoir vidéoprojecteur + micro et enceinte.

4. Retour sur l'apéro don et troc de plantes, semis et graines.

Il y a eu une bonne fréquentation, une ambiance conviviale et un moment sympa.

La bibliothèque municipale a participé, elle a fabriqué une granothèque et a conclu un partenariat avec Kokopelli. Cette granothèque sera mise à disposition de tous les habitants (certainement dans le hall de la mairie).

Une réflexion est faite sur les prochaines animations/actions qui pourraient être organisées par le GAP.

Peut être proposer un apéro don et troc de plantes à l'automne.

Lætitia LACARTE propose de rédiger une charte « écologique » et de la présenter aux associations de la commune.

Nicolas LACARTE demande, si suite à l'intervention « gracieuse » des habitants (nettoyage de printemps sur un terrain privé à côté de la place de la Poste), le propriétaire ne pourrait pas consentir à laisser son terrain à disposition des habitants pendant 2 ou 3 ans pour y développer des jardins partagés.

Réponse : Le propriétaire va être contacté par téléphone pour lui faire cette proposition. Toutefois, le terrain est potentiellement pollué par le plastique (nettoyage supplémentaire à effectuer), batterie (plomb) et peut être d'autres polluants... Est ce judicieux de faire des jardins partagés sur ce terrain ?

Même réflexion sur le terrain de la commune, derrière la maison Rozier, est ce possible d'utiliser le terrain pour des jardins partagés ? (voir la surface disponible).

Réponse : une partie du terrain derrière la maison Rozier pourrait être mis à disposition par la commune pour des jardins partagés.

Jean Jacques ATTHAR demande s'il ne serait pas possible d'associer les habitants et les associations au projet de rénovation de la maison Rozier.

Une partie des membres du GAP souhaitent se saisir du sujet et demande que le conseil municipal implique les habitants, les associations dans ce dossier.

Cette réflexion suscite un vif et long débat.

Ludovic COSTE indique que le GAP a été créé pour proposer des actions sur le climat et l'environnement. La maison Roszer n'entre pas dans le champ d'action du GAP qui a été validé par le conseil municipal. Il fera remonter la demande auprès des élus.

5. Informations diverses / réflexions :

*** Zone humide – la Bouterne**

Réflexion pour classer la zone humide de Chantemerle les Blés en Espace Naturel Sensible (ENS).

Un ENS est un site naturel remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques et/ou paysagères.

Il s'agit d'une politique départementale.

En Drôme et Ardèche, les Départements confient la plupart des sites à des structures coordinatrices locales qui pilotent et mettent en œuvre le Plan de gestion pluriannuel. C'est ainsi qu'ARCHE Agglo pilote 5 sites classés ENS, en partenariat avec les Communes et les Départements.

Sur chaque action cohérente avec les objectifs du Plan de gestion, le Département de la Drôme apporte un cofinancement à hauteur de 45%. L'ENS n'a aucun pouvoir réglementaire.

Sur chaque site ENS est constitué un Comité de gestion de site, regroupant élus et partenaires techniques (naturalistes, représentants agriculture, chasse, pêche, sports de nature, propriétaires...en fonction des caractéristiques propres à chacun).

Il se réunit une fois par an pour partager le bilan des actions et fixer les orientations à venir.

En complément s'applique, à la volonté des collectivités, une Zone de Prémption ENS (ZPENS) qui permet au Département d'être informé et prioritaire à l'achat en cas de vente. Il peut déléguer ce droit à la Commune ou à l'Intercommunalité en fonction des objectifs.

Les grands objectifs / axes de travail :

- amélioration des connaissances scientifiques et préservation de la biodiversité
- gestion durable (foncière, environnementale)
- sensibilisation des publics et maîtrise de la fréquentation

La Zone humide de Chantemerle

- Reconnue par le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) ARCHE Agglo
- Plusieurs parcelles acquises par ARCHE Agglo
- Mise en place de bassins écrêteurs de crue centennale de la Bouterne
- Renaturation de la Bouterne dans la zone humide par le service Rivières ARCHE Agglo (mesure compensatoire bassins écrêteurs)
- Creusement de mares dans le cadre du Marathon de la biodiversité
- Mise en place d'un projet tutoré avec les étudiants de la MFR de Mondy pour la réalisation d'un premier Plan de gestion du cœur de site

* Les atlas de la biodiversité communale

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.

Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de plusieurs types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent,

- la définition d'un plan d'actions qui sert de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

Un premier Atlas de la Biodiversité Communale sur 3 ans va être porté par ARCHE Agglo sur une dizaine de communes volontaires.

Un appel à candidature va être lancé en 2024, la commune de Chantemerle les Blés envisage de se porter candidate. Il devrait débiter en 2025.

Les membres du GAP sont interrogés pour savoir s'ils sont intéressés pour participer à la mise en place de cet outil. Le groupe est favorable et prêt à s'impliquer dans cette action.

*** réunion publique : installation photovoltaïques pour les particuliers.**

Rappel : une réunion publique sur l'installation photovoltaïques pour les particuliers aura lieu le vendredi 19 avril à 18h30 – Salle rurale.

Prochaine réunion le mercredi 12 juin 2024 de 19h30 à 21h30 avec repas partagé (chacun apporte un plat, salé et/ou sucré, la commune offre les boissons)